

LE LIEN

Cols blancs - Brigade scolaire - Secteur aquatique

REJOIGNEZ-NOUS SUR
facebook 

Automne 2025 - Numéro 9

4 DÉCEMBRE 2025 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE ET PARTY DES FÊTES



Brigade scolaire : Signature de la nouvelle convention collective

Grand rassemblement intersyndical le 29 novembre 2025

Relais pour la vie Rive-nord : Solidarité pour Roger Bazinet

Première édition de notre journée plein air familiale

Visitez notre site Internet : WWW.SCFP2326.CA

Commentaires ou suggestions ? Écrivez-nous : info@scfp2326.ca

Chers membres,
Chères membres,

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que j'ai accepté, en juillet dernier, le rôle de président du Syndicat des cols blancs de Terrebonne. Relever ce nouveau défi représente pour moi une belle occasion de mettre à profit mon expérience syndicale et de poursuivre, avec vous, le travail collectif amorcé au fil des ans pour défendre nos droits et améliorer nos conditions de travail.

Depuis mon entrée en fonction, plusieurs étapes importantes ont déjà été franchies. En septembre dernier, nous avons signé la nouvelle convention collective de la brigade scolaire, un aboutissement qui reflète des mois d'efforts et de collaboration. Plus récemment, une entente de principe a été conclue pour le secteur aquatique, une autre avancée significative qui démontre la solidité de nos liens de solidarité et la volonté commune d'obtenir des gains concrets pour nos membres. Conjointement à cette entente de principe, nous avons également réglé le dossier d'équité salariale qui datait de 2010, une autre nette avancée pour nos membres.

Les travaux d'évaluation des emplois, de leur côté, vont bon train. Le comité en place travaille avec rigueur et constance afin de s'assurer que la reconnaissance des fonctions et des responsabilités soit juste et équitable pour toutes et tous. C'est un dossier de longue haleine, mais nous avançons avec détermination. Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des membres pour leur appui, leur confiance et leur engagement. Le syndicat, c'est d'abord et avant tout l'ensemble de ses membres et c'est ensemble que nous pouvons continuer à renforcer notre solidarité. Je vous invite chaleureusement à participer à notre **assemblée générale régulière du 4 décembre prochain à 17 h**, qui sera suivie du **traditionnel party des Fêtes**. Un repas chaud vous sera servi et ce sera un moment privilégié pour échanger et célébrer nos réussites collectives.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre,

Solidairement,

Jean-Michel Blain
Président

SYNDICAT DES COLS BLANCS DE TERREBONNE
SCFP SECTION LOCALE 2326

LE LIEN

Bulletin d'information publié par le [SCFP-2326](#)

Texte : Christian Desrosiers, Nathalie Nolet, Pascal L'Espérance

Montage et graphisme : Christian Desrosiers

Correction : Annie Sears

Exécutif

M. Jean-Michel Blain - Président
M. Christian Desrosiers - Vice-président (intérim)
Mme Marie-Claude Lanoue - Secrétaire-trésorière
M. Christian Desrosiers - Secrétaire-archiviste
M. Pascal L'Espérance - Agent de grief
Mme Nathalie Nolet - Directrice cols blancs
Mme Lauriane Allard - Directrice cols blancs
Mme Audrée Daoust - Directrice cols blancs
M. Jean-Bruno Godin - Directeur secteur aquatique
Mme Linda Hogue - Directrice brigade scolaire

Conseillers syndicaux

M. Maxime Valade, conseiller [SCFP-Québec](#)
M. Francois-Mathieu Drouin, conseiller [SCFP-Québec](#) – évaluation des emplois / équité salariale

Site Internet : www.scfp2326.ca

Facebook : www.facebook.com/SCFP2326



Signature de la nouvelle convention collective de la brigade scolaire

Le Syndicat des cols blancs de Terrebonne (SCFP 2326) et les brigadiers et brigadières scolaires de la Ville de Terrebonne ont procédé le 17 septembre dernier à la signature officielle de leur nouvelle convention collective. Ce renouvellement marque une avancée importante pour nos membres qui assurent la sécurité des élèves de notre ville. D'une durée de cinq ans, couvrant la période de 2023 à 2027, la convention introduit plusieurs bonifications aux conditions de travail. Nos membres bénéficieront désormais d'un versement annuel à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), ce qui renforcera leur sécurité financière. Trois jours de congé rémunérés seront également ajoutés pendant la semaine de relâche, alors que l'allocation pour les vêtements, essentielle pour faire face aux conditions climatiques parfois rigoureuses, a été améliorée.

Sur le plan salarial, des augmentations progressives ont été négociées : hausse de 3 % pour chacune des années 2023 à 2025 accompagnée d'un ratrappage salarial de 1,5 % en 2023 et de 1 % en 2024. Les années 2026 et 2027 prévoient respectivement des hausses de 2,5 % à 3 % selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). « Nous avons finalement réussi à améliorer les conditions de travail de nos membres de la brigade scolaire. Sans convention collective depuis le 1^{er} janvier 2023, ils ont été patients et nous les remercions de leur confiance », s'est exprimé avec reconnaissance notre président, Jean-Michel Blain.

Entente de principe pour le secteur aquatique

Par ailleurs, le 22 octobre, une entente de principe a été conclue avec le secteur aquatique et la Ville de Terrebonne.



Jean-Michel Blain, président du SCFP-2326



Serge Villandré, directeur général à la Ville de Terrebonne



À l'avant, Jean-Michel Blain (président SCFP-2326), Mathieu Traversy (maire de la Ville de Terrebonne), Linda Hogue (directrice brigade scolaire), Maxime Valade (conseiller SCFP-Québec), Marie-Claude Lanoue (secrétaire-trésorière SCFP-2326), Christian Desrosiers (vice-président SCFP-2326), Annie Camisano (directrice adjointe RH Ville de Terrebonne), Serge Villandré (directeur général Ville de Terrebonne), Audrey Castonguay (conseillère RH Ville de Terrebonne), Hélène Akzam (directrice RH Ville de Terrebonne), Sonia Leblanc (conseillère municipale district 15 Ville de Terrebonne), Benoit Bilodeau (directeur adjoint Service de police de Terrebonne), Maude Dagenais (chef de section - Ressources matérielles et brigade scolaire, Service de police de Terrebonne).

GRAND RASSEMBLEMENT INTERSYNDICAL

→ PLACE DU CANADA, MTL

29 NOV. 2025
13 H 30



**ENSEMBLE,
ON BLOQUE
LE RECUL**

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES,
LE VIRAGE À DROITE, LES ATTAQUES
SYNDICALES, ÇA SUFFIT!



LE 2326 EN ACTION

Solidarité pour Roger Bazinet au Relais pour la vie

La 17^e édition du Relais pour la vie Rive-Nord au profit de la Société canadienne du cancer se tenait le samedi 7 juin 2025 de 14 h à minuit au parc du Grand-Coteau de Mascouche. Lors de l'événement, notre section locale était représentée par Nathalie Nolet, notre dévouée directrice cols blancs et agente SST au **SCFP-2326**. Celle-ci s'est fait un plaisir d'aller marcher avec M. Roger Bazinet, ancien conseiller syndical au SCFP-Québec, lui-même touché par la maladie.

Lors du congrès du SCFP-Québec en avril dernier, une somme de 500 \$ avait été remise par notre section locale à l'équipe Bazinet. L'activité aura permis d'amasser un total de 731 821,51 \$. Saviez-vous qu'en 2025, le relais pour la vie a récolté plus de 4,3 millions de dollars? Ensemble, changeons l'avenir du cancer.

Pour y participer ou pour faire un don : www.relaistrivenord.ca



Nathalie Nolet et Roger Bazinet lors de la 17^e édition du Relais pour la vie Rive-nord à Mascouche le 7 juin 2025.

Photo : Nathalie Nolet



Les personnes déléguées rendant hommage au conseiller syndical Roger Bazinet au 34^e congrès du SCFP-Québec le 30 avril 2025 au Centre des congrès de Québec.

Photo : Annie Thériault

LE 2326 EN ACTION

Journée de la vérité et de la réconciliation 2025

Directrice cols blancs et membre du Conseil québécois des autochtones du SCFP-Québec ainsi que du Comité des Premières Nations Métis et Inuits de la FTQ, Mélanie Desjardins participait cette année au rassemblement visant à faire reconnaître officiellement le 30 septembre comme Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Elle mentionne : « Nous rendons hommage aux survivants des pensionnats autochtones, à leurs familles et aux communautés touchées. Prendre le temps d'écouter leurs récits, de reconnaître les injustices historiques et d'engager un dialogue pour un avenir fondé sur la vérité, la guérison et le respect mutuel. »

Aux côtés de Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec, elle ajoute : « En cette journée spéciale de commémoration, j'ai eu le plaisir d'assister aux activités organisées avec les autres membres des centrales syndicales. Des hymnes chantés, des rituels, des tambours qui raisonnaient, des discours ainsi qu'une marche qui s'est déroulée au cœur de Montréal. » Malgré l'absence de réponse du premier ministre François Legault à la demande officielle formulée par le Conseil, nous réitérons, avec la même détermination, l'importance que le 30 septembre devienne une journée de recueillement national pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec. Une résolution a d'ailleurs été adoptée lors du 34^e congrès de la FTQ à Québec le 26 novembre dernier.

Voici quelques photos prises durant le rassemblement, illustrant les moments forts et l'ambiance générale.



DJ - Animation
Mélanie Haché
La Voix 2023

PARTY DES FÊTES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE

JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

17H00

Salle la Québécoise, 929, montée Masson, Terrebonne

REPAS - DANSE - PRIX DE PRÉSENCE

Merci de confirmer votre présence
avant le 27 novembre au :

info@scfp2326.ca

et de mentionner vos allergies
et/ou intolérances alimentaires.

** Afin d'éviter le gaspillage, un dépôt remboursable de 20\$
est demandé pour réserver votre repas
Virement Interac au info@scfp2326.ca
Question de sécurité (prénom et nom) - Réponse : party

1 consommation gratuite par membre
Service de bar payant sur place

Le 34^e Congrès de la FTQ : une mobilisation forte et déterminée

Tenu à Québec du 24 au 27 novembre au Centre des congrès, la section locale du SCFP-2326 était représenté par le président Jean-Michel Blain, le vice-président Christian Desrosiers, l'agent de grief Pascal L'Espérance ainsi que la directrice des cols blancs, Audrée Daoust.

Résolution d'urgence sur le projet de loi 3

Parmi les nombreuses résolutions débattues, les membres ont adopté à l'unanimité une résolution d'urgence en réponse aux attaques de la CAQ envers le mouvement syndical. Cette résolution réaffirme la défense de l'autonomie syndicale et de la capacité d'action politique. La FTQ rejette catégoriquement le projet de loi 3, défend le droit des organisations syndicales de gérer librement leurs cotisations et se réserve la possibilité de contester la loi devant les tribunaux si le gouvernement persiste.



Le président du CPSM Rive-nord, Richard Nadon qui s'adresse à la présidente lors du congrès.



Magali Picard, présidente de la FTQ lors de son discours d'ouverture du congrès.

Le SCFP-2326 à l'Assemblée nationale du Québec

Les travaux de la commission parlementaire sur le projet de loi 3, proposés par le ministre Boulet, se tenaient à L'Assemblée nationale du Québec au même moment que le Congrès de la FTQ. Pour l'occasion, le SCFP-2326 a participé à deux séances de la commission, et ce, en deux délégations différentes : (photo de gauche) Jean-Michel Blain (président), Christian Desrosiers (vice-président), (photo de droite) Pascal L'Espérance (agent de griefs) et Audrée Daoust (directrice cols blancs) en compagnie de Fanny Demontigny (secrétaire générale SCFP-Québec).



Christian Desrosiers et Jean-Michel Blain



À l'avant Fanny Demontigny (secrétaire générale au SCFP-Québec, derrière elle, Pascal L'Espérance (agent de grief) et Audrée Daoust (directrice cols blancs)

Mot de votre agent de grief

Augmentation et indice des prix à la consommation (IPC)

Comme chaque année, votre équipe syndicale veille attentivement à l'application rigoureuse de la convention collective, notamment en ce qui concerne les ajustements salariaux liés à l'indice des prix à la consommation (IPC). Pour l'année 2026, une augmentation salariale est prévue à l'annexe "F" afin de protéger votre pouvoir d'achat face au coût de la vie.

Cet ajustement, calculé selon la formule inscrite à notre convention, garantit que les salaires des cols blancs suivent l'évolution de l'inflation. Notre rôle, à titre d'exécutif, est de s'assurer que cette indexation est appliquée correctement par l'employeur et que chaque membre reçoit l'augmentation à laquelle il a droit.

Si vous avez des questions concernant l'IPC, le calcul de votre échelle salariale ou si vous constatez une erreur sur votre paie, n'hésitez pas à communiquer avec votre gestionnaire, le Service de la paie ou avec nous si la situation n'est pas corrigée. La défense de vos conditions de travail demeure au cœur de notre action syndicale.

ANNEXE « F » STRUCTURE SALARIALE

TAUX HORAIRE DES EMPLOIS COLS BLANCS

	1er janvier 2022 (3%)	1er janvier 2023 (3%)	1er janvier 2024 (3%)	1er janvier 2025 (3%)	1er janvier 2026 (2,5%*)	1er janvier 2027 (3%)
Classe 3	28,60 \$	29,46 \$	30,35 \$	31,26 \$	32,04 \$	33,00 \$
Classe 4	30,48 \$	31,39 \$	32,33 \$	33,30 \$	34,14 \$	35,16 \$
Classe 5	32,39 \$	33,37 \$	34,37 \$	35,40 \$	36,28 \$	37,37 \$
Classe 6	34,27 \$	35,30 \$	36,36 \$	37,45 \$	38,38 \$	39,53 \$
Classe 7	36,18 \$	37,27 \$	38,39 \$	39,54 \$	40,53 \$	41,74 \$
Classe 8	38,06 \$	39,20 \$	40,38 \$	41,59 \$	42,63 \$	43,91 \$
Classe 9	39,95 \$	41,15 \$	42,39 \$	43,66 \$	44,75 \$	46,09 \$
Classe 10	41,87 \$	43,13 \$	44,42 \$	45,75 \$	46,90 \$	48,30 \$
Classe 11	43,75 \$	45,07 \$	46,42 \$	47,81 \$	49,01 \$	50,48 \$

* Pour l'année 2026 : Les taux de salaires seront majorés le 1^{er} janvier 2026 du pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistiques Canada pour la région de Montréal, basée sur la période s'échelonnant d'octobre 2024 à septembre 2025, dans la mesure où l'IPC ainsi calculé excède 2,5% pour la période visée, étant entendu que l'augmentation totale ne peut être supérieure à 3%.

Septembre 2025

CANADA :

(Voir Tableau 1)

2,36 %



QUÉBEC :

(Voir Tableau 2)

3,30 %



Ville de Québec :

(Voir Tableau 3)

3,54 %



Ville de Montréal :

(Voir Tableau 4)

3,44 %



La loi 27 en résumé

Depuis octobre 2025 nous entendons beaucoup parler de la loi 27. Mais qu'en est-il exactement? Cette loi oblige les employeurs à prendre en compte la santé psychologique de ses employés en plus de leur sécurité physique. La CNESST a donc ajouté les risques psychosociaux (RPS) qui se traduisent de plusieurs façons.

Autonomie décisionnelle

- Prise de décision (liberté d'organiser son travail, choix des méthodes de travail, contrôle sur le rythme de travail, autogestion).
- Accomplissement de soi (faire preuve de créativité, varier les tâches, faire des apprentissages, prendre des initiatives, développer des habiletés).

Charge de travail

- Influencée par les exigences physiques, intellectuelles ou émotionnelles élevées (quantité ou complexité des responsabilités, objectifs irréalistes, quantité excessive de travail, interruptions fréquentes, demandes imprécises ou contradictoires, travail urgent ou imprévu à exécuter, processus de décisions complexe, absence de soutien).
- Influencée par le manque de ressources (personnel insuffisant, temps pour effectuer les tâches, reconnaissance, soutien des collègues et des gestionnaires, gestion des priorités, connaissances et information, communication).

Justice organisationnelle

- Justice procédurale (mode de prise de décision dans l'organisation et leur application, degré de justice, de transparence et d'impartialité avec lequel on applique les processus organisationnels et les pratiques de gestion).
- Justice relationnelle (degré de dignité, de politesse, de respect avec lesquels les travailleuses et travailleurs sont traités).

Reconnaissance au travail

- Reconnaissance sociale (marques de respect et d'estime, rétroactions positives, considération des efforts investis, appréciation des résultats obtenus).
- Reconnaissance organisationnelle, sécurité d'emploi, perspectives de promotion, attribution de nouvelles responsabilités.
- Reconnaissance économique (salaire juste et en fonction des compétences, de l'expérience et de l'effort fourni, primes et gratifications, augmentation de salaire).

Soutien au travail

- Soutien des collègues (fournir ou recevoir de l'aide, échanger des idées, donner ou écouter des conseils, établir la confiance entre collègues, tisser de bonnes relations, assurer l'intégration des travailleurs dans le groupe).

Vous trouverez ci-bas le lien vers le texte officiel.

[Projet de loi numéro 59 - Sanctionné \(2021, chapitre 27\)](#)

Nous sommes là pour vous, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Par courriel au : info@scfp2326.ca

Par téléphone : 450 471-8265, poste 1415

Bien à vous,

Nathalie Nolet

Agente comité SST (SCFP-2326)

sst@scfp2326.ca

Première édition de la journée plein air familiale

Le 5 septembre dernier se tenait la première édition de notre journée plein air familiale au Parc de la Rivière du GPAT à Terrebonne. L'événement a été l'occasion de rassembler nos membres ainsi que plusieurs collègues provenant de diverses directions, dans une ambiance conviviale et détendue.

Notre populaire dîner hot-dog a, une fois de plus, rencontré un succès remarquable. Préparé et servi avec enthousiasme par notre équipe, il a permis à toutes et tous de partager un repas simple, chaleureux et très apprécié. La nourriture, les breuvages, ainsi que la remorque et l'équipement nécessaires à la tenue de l'activité ont été gracieusement fournis par le [SCFP-Québec](#), que nous remercions sincèrement pour ce soutien financier essentiel.

La météo était de notre côté : un soleil radieux, une température idéale et un décor naturel magnifique ont contribué à créer une atmosphère parfaite tout au long de la journée. Petits et grands ont pu profiter pleinement des installations du parc, des moments d'échanges et de la bonne humeur générale qui caractérise toujours cette activité.

M. Bruno Fragasso, préventionniste au Service de sécurité incendie de Terrebonne, fut l'heureux gagnant du tirage d'une planche à pagaie offerte par la section locale.

Devant un tel succès, il va de soi que nous répéterons l'expérience l'an prochain, cette fois au début de l'été, afin de permettre encore plus de participation. Nous avons déjà hâte de vous y retrouver!

Ci-bas, quelques photos de la journée plein air familiale du 5 septembre 2025.



POUVOIR SYNDICAL



UNION SAVINGS POUVOIR SYNDICAL

Établie en 1989, Pouvoir syndical est le seul programme d'avantages sociaux à but non lucratif géré par un syndicat au Canada. Pouvoir syndical compte plus de 190 syndicats participants au pays! Possédant près de deux millions de membres individuels, Pouvoir syndical tire parti de sa force numérique pour négocier des économies et des rabais exclusifs aux membres syndiqués canadiens et à leur famille.



RÉDUCTION POUR LES MEMBRES

COMMENT ÇA FONCTIONNE

1. Allez sur www.pouvoirsyndical.ca
2. Trouvez VOTRE SYNDICAT sur la liste
3. Inscription gratuite
4. Consultez vos réductions pour les membres du syndicat
5. Commencez à économiser!

Pouvoir syndical offre des rabais exclusifs et des services économiques aux membres syndiqués, aux retraités et à leurs familles.

Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
Section locale 2326
5792, boulevard Laurier, C.P. 55090
Terrebonne (Québec) J7M 0J2

Nombre de membres ± 500

	AUTOMOBILE Jusqu'à 20 % de rabais
	ÉLECTRONIQUE Jusqu'à 20 % de rabais
	DIVERTISSEMENT Jusqu'à 40 % de rabais
	MODE Jusqu'à 25 % de rabais
	FINANCIER Tarifs préférentiels
	MAISON Jusqu'à 30 % de rabais
	ASSURANCE Tarifs préférentiels
	SERVICES Tarifs préférentiels
	VOYAGE Jusqu'à 40 % de rabais
	BIEN-ÊTRE Jusqu'à 25 % de rabais

Vous avez besoin d'aide?

info@pouvoirsyndical.ca

1-800-418-2990